Formation

FORMATION À DISTANCE

Maîtriser le cadre règlementaire de la rémunération des artistes

La rémunération d'un artiste-auteur s'inscrit dans un cadre règlementaire précis, qui doit prendre en considération les spécificités de leurs régimes fiscal et social, ainsi que la nature de la collaboration envisagée : exposition, résidence, bourse, atelier, conférence…
Cette formation s'arrêtera sur le périmètre des activités des artistes-auteurs et sur les différentes options et obligations de leur régime, pour permettre au tiers versant d'identifier le cadre administratif adapté aux projets développés, et correctement gérer la rémunération des artistes-auteurs.

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référencé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5e alinea du CGI

PUBLICS
Cette formation s'adresse aux administrateurs, aux chargés de production et à toute personne amenée à développer des relations professionnelles avec les artistes.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
→ Direction et administration
→ Production culturelle
→ Développement et partenariats

PRÉ-REQUIS
Professionnels d'au moins un an d'expérience dans les domaines de compétences visés.
Le programme de formation à distance sera dispensé via l'application ZOOM. Le stagiaire devra disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet à haut débit avec ou sans fil lui permettant d'installer et d'utiliser cette application.

FORMACODE® : 32096

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
→ Cours en visio-conférence
→ Études de cas et d'outils en groupe
→ Transmission de documents pédagogiques.

ATTESTATION DE FORMATION
Les temps de connexion des stagiaires et leur participation active aux séquences de travail en groupe seront contrôlés chaque journée. À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise aux stagiaires ayant suivi l'intégralité du programme avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION
Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS
Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Les personnes concernées par le régime des artistes-auteurs
• Qu'est-ce qu'un artiste-auteur ?
• Les interlocuteurs administratifs des artistes-auteurs.
• Les obligations déclaratives des artistes-auteurs.
• Les partenaires économiques des artistes-auteurs : tiers versant, diffuseurs…

2/ Le régime fiscal des artistes-auteurs
• Les options fiscales en matière de déclaration : TS, micro-BNC, BNC.
• Les options fiscales en matière de TVA : franchise, réel simplifié, réel normal.
• Incidences des différentes options pour les tiers versant.

3/ Le régime social des artistes-auteurs
• L'articulation entre régime fiscal et régime social.
• Les rôles respectifs de l'Urssaf Limousin et de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.
• Les cotisations et contributions sociales.
• Les droits sociaux des artistes-auteurs.
• Incidences pour les tiers versant.

4/ Comment rémunérer un artiste-auteur ?
• Les rémunérations prises en compte dans le régime des artistes-auteurs.
• Les obligations des artistes-auteurs et des tiers versants selon la nature de la rémunération versée.
• Les obligations des diffuseurs : inscription et déclarations à l'Urssaf Limousin, contribution diffuseur, précompte, certificat de précompte, ….

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :
→ Comprendre le régime fiscal et social des artistes-auteurs ;
→ Identifier les obligations liées au régime fiscal des artistes-auteurs ;
→ Identifier les obligations liées au régime social des artistes-auteurs.

FORMATRICE

Katerine Louineau • Administratrice de la sécurité sociale des Artistes-Auteurs ; artiste plasticienne membre du CAAP, Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : mardi 7 et mardi 14 octobre 2025
Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation au total
Frais de formation : 750 euros coût net
Horaires : 10h-13h et 14h-18h
Lieu : formation à distance